

France. Commission de coordination de la documentation administrative. *Les bibliothèques ministérielles; rapport du groupe de travail placé sous la présidence de Pierre Pelou*. Paris, La Documentation française, 1992. 221 p. (Travaux et études de la CCDA)

Jean-Luc Fortin

Volume 40, Number 1, January–March 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033428ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033428ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Fortin, J.-L. (1994). Review of [France. Commission de coordination de la documentation administrative. *Les bibliothèques ministérielles; rapport du groupe de travail placé sous la présidence de Pierre Pelou*. Paris, La Documentation française, 1992. 221 p. (Travaux et études de la CCDA)]. *Documentation et bibliothèques*, 40(1), 51–53. <https://doi.org/10.7202/1033428ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

beau, même très beau. Une typographie particulièrement soignée sur un papier de bonne qualité, une iconographie choisie avec discernement et bien reproduite, ce sont des éléments essentiels pour aborder un ouvrage important mais pas nécessairement facile. Signalons encore que le format de ce volume (18,5 cm. par 24,5 cm) permet d'imprimer le texte sur deux colonnes et de rendre sa lecture agréable.

Les responsables de cette publication ont réussi une gageure qui, à priori, n'était pas évidente: traiter dans un seul ouvrage de moins de deux cents pages des services d'archives du Canada et de ses dix provinces, expliquer les archives publiques sans délaisser celles du secteur privé, tracer un portrait des méthodes de gestion des documents au Canada et surtout au Québec, qui possède une bonne longueur d'avance dans ce domaine, faire le point sur la formation en archivistique depuis 1960, intéresser le lecteur au problème capital de la conservation des documents sous tous les supports. Ce sont autant d'aspects de l'archivistique canadienne, complémentaires les uns des autres. L'ensemble constitue une fresque étonnante de précisions et d'informations.

Traditionnellement, le rôle des archives, et donc celui des archivistes, a été marqué au coin de la discrétion, voire de l'effacement. Souvent reléguées au sous-sol des institutions, les archives étaient confiées à des personnes qui terminaient une autre carrière. Leur rôle n'était pas méprisé, il était ignoré. Pendant un assez long temps, «le travail d'archiviste était considéré plutôt comme une fonction culturelle visant à constituer les fondements d'une histoire nationale consignée». Les archives du Canada, celles des provinces ou des municipalités, et même celles des institutions privées étaient toutes les archives d'un jeune pays. L'obligation de les recueillir, de les organiser, de les répertorier et de les inventorier, de les rendre disponibles et, bien sûr, de les conserver, ce sont autant de tâches qui ont rapidement «stimulé l'évolution de la profession archivistique et de ses besoins de formation». Or, depuis plusieurs années, la «discipline» de l'archivistique et la «profession» de l'archiviste s'organisent, se structurent, se «professionnalisent». L'enseignement de cette discipline est assuré

dans plusieurs universités et la profession profite d'une vie associative fort dynamique.

C'est donc tout un programme de l'évolution des centres d'archives au Canada que cet ouvrage offre au lecteur. C'est aussi un aperçu de la vie professionnelle depuis ses débuts fort modestes jusqu'à la situation actuelle. La vitalité de cette profession s'est exprimée dans l'organisation très réussie du Congrès international des Archives à Montréal. C'est enfin un historique de l'archivistique vécue au Canada durant ce siècle qui s'achève.

Mais cet ouvrage est aussi un programme pour l'autre siècle, celui qui naîtra bientôt. Il est certain que le rôle des archivistes grandira non seulement en fonction de l'accroissement exponentiel de la documentation qu'il faudra archiver, mais surtout en fonction des besoins de la société. Car, «si les archivistes canadiens ont appris à gérer le changement», ils doivent aussi apprendre à satisfaire les demandes de plus en plus exigeantes des chercheurs de tous les horizons.

La lecture de cet ouvrage sera utile, bien sûr aux professionnels de cette discipline. Et aussi à tous ceux qui se soucient de la pérennité du patrimoine documentaire.

Jean-Rémi Brault
Montréal

France. Commission de coordination de la documentation administrative. Les bibliothèques ministérielles; rapport du groupe de travail placé sous la présidence de Pierre Pelou. Paris, La Documentation française, 1992. 221 p. (Travaux et études de la CCDA)

Comme le laisse entendre la notice bibliographique de l'ouvrage, il s'agit d'un document administratif qui décrit la situation des bibliothèques ministérielles en France. Le groupe de travail qui a produit le rapport a été formé à l'initiative de la Commission de coordination de la documentation administrative (CCDA), un organe tout à fait officiel de l'administration française institué auprès du Premier ministre et du Secrétariat général du gouver-

nement, par un décret du 13 juillet 1971. La CCDA n'en est pas à sa première publication; depuis vingt ans, elle a publié plusieurs rapports d'activité, des guides, des répertoires, des manuels pratiques et des comptes rendus de colloques. Cependant, le présent volume est «vraisemblablement le premier à proposer une analyse approfondie des bibliothèques installées dans les ministères» (Préface, p. 5).

Quelles circonstances ont motivé cette étude? En lisant la préface, l'introduction et le premier chapitre, on peut en déduire que c'est principalement la coïncidence de deux événements particuliers: la présence d'un nouveau président à la tête de la CCDA depuis 1989 et les travaux préparatoires à la mise en place de la Bibliothèque de France. À la suite de visites et de rencontres avec les membres du Comité interministériel placé auprès de la CCDA, Jean Driol, le nouveau président de la Commission, a trouvé «préoccupante» la situation des bibliothèques ministérielles. Son inquiétude découlait du fait que ces «vénérables institutions» semblaient manquer de moyens et d'orientations. Ceux qui ont pris connaissance du rapport *Propositions pour une grande bibliothèque* (1989) savent quelle importance est accordée aux réseaux documentaires. Lors des travaux préparatoires du projet de la Bibliothèque de France, «il est apparu que les bibliothèques d'administration étaient très peu connues et mal insérées dans les réseaux bibliographiques nationaux» (p. 11 du rapport Pelou).

Le document est divisé en dix chapitres, chacun rédigé par un ou des auteurs différents. Le premier est une présentation de l'enquête: sa genèse, la formation du groupe de travail, les objectifs visés, le choix des bibliothèques étudiées, les moyens retenus pour l'analyse de la situation et un calendrier sommaire du déroulement des actions. Pour éclairer l'ensemble du rapport, mentionnons les objectifs du groupe de travail: «Faire ressortir les problèmes rencontrés par les bibliothèques à partir d'une analyse de l'existant; faire des propositions destinées à résoudre les problèmes auxquels les bibliothèques sont confrontées [et] favoriser les échanges d'informations entre les bibliothèques en créant un réseau informel» (p. 11-12).

Sur le plan méthodologique, le groupe a procédé par enquêtes, visites et réunions. Une liste de 24 bibliothèques ministérielles fut retenue pour les besoins de l'enquête.

Le deuxième chapitre trace un bilan général des bibliothèques étudiées. Ses sous-titres sont: l'importance des fonds documentaires, les structures administratives, les personnels, les budgets et une synthèse par ministère. On y trouve, sous forme de tableau, des données sur le nombre d'ouvrages, le nombre de titres de périodiques, le personnel et les budgets d'acquisitions pour l'année 1990.

Sur le plan administratif, les bibliothèques ministérielles ne jouissent pas d'un statut autonome et, de ce fait, connaissent des situations diverses. Généralement, on les retrouve rattachées tantôt aux directions d'administration et de personnel, tantôt aux directions techniques, et aussi aux directions ou services de communication.

Du côté des ressources humaines, la situation varie beaucoup d'une bibliothèque à l'autre, tant pour la représentation du personnel qualifié que pour le nombre d'agents en place. Globalement, le personnel qualifié est en nombre insuffisant et serait même en deçà de la moyenne constatée dans les bibliothèques publiques.

Le tableau 4 (p. 30-31) présente les données budgétaires pour l'exercice 1990. De façon générale, les bibliothèques ne gèrent pas directement leurs crédits; elles sont donc parfois confrontées à des choix forcés. Il serait peu significatif de parler ici de minimum, de maximum et de moyenne, car les données, telles que recueillies et présentées, ne sont pas nécessairement comparables. Ainsi, les 24 bibliothèques de l'enquête se rattachent à treize ministères ou secrétariats d'État. Le tableau 4 aurait dû mentionner le sous-total pour chaque ministère. Par ailleurs, pour évaluer l'importance qui est accordée aux bibliothèques et à la documentation, il eut été utile d'avoir certaines données globales sur les ministères et quelques proportions.

Le chapitre 3 s'intitule «les traitements documentaires» mais il déborde le sujet: en plus du catalogage, de la classifica-

tion et de l'indexation, il y est question de politiques d'acquisition, d'outils pour le choix de la documentation, d'élimination et de conservation des documents; tout cela plus ou moins entremêlé. Les enquêteurs ont constaté que peu de centres ont une réelle politique d'acquisition (p. 54). Il faut ici l'entendre dans le sens d'un cadre de développement des ressources documentaires. Dans le même ordre d'idées, peu de bibliothèques ont une politique d'élimination et de conservation.

Au titre des opérations quotidiennes, toutes les unités documentaires, sauf une, pratiquent le bulletinage et l'enregistrement des monographies (inscription des acquisitions par ordre d'arrivée). Tous les fonds documentaires, à deux exceptions près, sont catalogués, mais avec de très grandes variations dans les façons de procéder; donc, peu de normalisation. L'indexation est pratiquée partout, sauf par une bibliothèque. La classification de type CDU est la plus répandue.

Le chapitre 4 porte sur les publics et les services rendus. Nous arrivons ici au coeur du questionnement sur les bibliothèques ministérielles. Ont-elles une raison d'être? Oui, répondent les auteurs, car elles accueillent largement différents publics et elles offrent des services. Regrettons, cependant, avec le rédacteur du chapitre «que les différentes catégories de publics n'aient pas été analysées» (page 63). Le reste du chapitre est consacré à l'accueil physique des publics (espaces et équipements) et aux services offerts. Deux tableaux permettent de voir rapidement quels sont les services disponibles dans les différentes bibliothèques. Ce chapitre est décevant à plusieurs titres: premièrement, il escamote le portrait des usagers; deuxièmement, il élude complètement les besoins documentaires (la demande); troisièmement, il ne contient pas d'indicateurs propres à mesurer la performance des bibliothèques étudiées. Il faut cependant comprendre que ces données n'étaient pas disponibles et que les délais impartis au groupe de travail étaient trop courts pour qu'on puisse recueillir des informations précises et fiables. En somme, la partie vitale du rapport est plutôt mince et ne nous apprend rien de nouveau sur l'utilisation des bibliothèques administratives.

Le chapitre qui suit atténue un peu les lacunes identifiées mais de façon em-

pirique, en ce sens qu'il propose une méthode et une programmation pour la gestion des espaces documentaires. Par ailleurs, c'était un des objectifs du groupe de travail d'énoncer des propositions pour améliorer la situation.

Le sixième chapitre traite de l'informatisation, qui est effective chez la moitié des bibliothèques étudiées. Dans l'autre groupe, quatre bibliothèques bénéficient d'une installation en phase de test et quatre en ont une en train; les autres n'ont pas de projet. La première fonction automatisée est le catalogage (12 sur 12), suivie du prêt (7 sur 12), du bulletinage (5 sur 12), des acquisitions et de la gestion budgétaire (4 sur 12), des statistiques (2 sur 12). Une seule bibliothèque semble avoir automatisé toutes ses fonctions. Au moment de l'enquête, aucun système intégré n'était complètement opérationnel. La rédactrice du chapitre fait état des habituelles difficultés de l'informatisation: dialogue laborieux entre documentalistes et informaticiens, instabilité du leadership des projets, assistance technique et maintenance aléatoires une fois les équipements en place, etc.

Au chapitre 7, on fait un retour sur «l'utilisation des normes de catalogage dans les bibliothèques ministérielles» (titre du chapitre). Le bilan général avait révélé de grandes disparités en matière d'utilisation des normes. Le groupe de travail a mené une enquête plus approfondie sur cet aspect, conscient du fait que la normalisation «est un impératif pour qui veut travailler en réseau ou simplement échanger des informations bibliographiques ou documentaires» (p. 116). L'enquête a révélé que neuf bibliothèques sur vingt-quatre utilisent les normes AFNOR ou ISO, en liaison avec le gabarit MARC lorsque le catalogue est informatisé. Cinq autres bibliothèques utilisent les mêmes normes, mais avec des «aménagements», lesquels constituent un obstacle important, parfois incontournable, à la connexion éventuelle avec d'autres systèmes ou réseaux. Trois bibliothèques ne connaissent aucune normalisation. Les sept restantes (presque le tiers), s'ajustent sur les normes internes de certains réseaux ou serveurs: URBAMET, RESAGRI, QUESTEL. On ne peut alors parler de normes catalographiques.

Le chapitre 8 est intitulé «Les réseaux documentaires». Là aussi la situation est contrastée. D'après le tableau 19 (pages 130 et 131), treize bibliothèques, rattachées à six ministères, participent à un réseau interne; donc, six réseaux internes. Quatre de ces réseaux sont automatisés. Sept bibliothèques alimentent le Catalogue collectif national des publications en série (CCN). Dix bibliothèques rattachées à six ministères alimentent sept réseaux externes. Réseaux externes s'entend ici dans le sens de banques de données bibliographiques. Il n'est pas précisé dans quelle proportion les bibliothèques qui alimentent un réseau externe le font à partir des données collectées dans un réseau interne. Le tableau n'indique pas non plus si les réseaux internes sont avant tout des catalogues ou des banques de données bibliographiques.

Le chapitre suivant aborde la «coordination des missions d'archives et des bibliothèques». Globalement, la mission archives semble plus structurée que celle des bibliothèques. En principe, chaque ministère a un conservateur qui assure un lien permanent avec les Archives nationales. L'auteur de ce chapitre présente très clairement les rôles respectifs des intervenants en regard des différentes fonctions documentaires: traitement, stockage, conservation, élimination, accès et service aux usagers.

Le dernier chapitre suit logiquement le précédent puisqu'il traite des fonds patrimoniaux et des collections spécialisées. Parmi les bibliothèques retenues, une dizaine ont été fondées au XIX^e siècle ou avant, et d'autres ont hérité de fonds anciens à la suite de fusion. Pour chaque bibliothèque le rédacteur du chapitre dresse un constat détaillé des fonds anciens et, occasionnellement, des collections spécialisées. On peut regretter que les données ne soient pas regroupées dans un tableau. Au total, les bibliothèques ministérielles rassembleraient 700 000 volumes anciens (généralement publiés avant 1900), par rapport à un total de trois millions d'ouvrages excluant les périodiques. Le comité d'étude a aussi examiné les conditions de conservation, d'accès et de mise en valeur des fonds documentaires. Le constat général est que les bibliothèques occupent majoritairement des locaux qui n'ont pas été conçus pour leur

usage. Il en résulte des conditions inappropriées sur plusieurs points: absence de protection contre l'incendie, l'inondation et le vol, température et degré hygrométrique inadaptés, nettoyage irrégulier, locaux peu fonctionnels, etc. Ces mauvaises conditions peuvent affecter la qualité de l'accès et rendre plus difficile ou impossible un programme de mise en valeur des collections.

En conclusion, Pierre Pelou résume les enseignements de l'enquête et élabore une description complète de l'identité des bibliothèques ministérielles. Une liste de douze recommandations suit la conclusion. Les principales portent sur la reconnaissance de la fonction documentaire qui devrait être enchâssée dans un schéma directeur de l'information; sur la qualification du personnel; sur l'informatisation et la normalisation; sur les particularités du patrimoine imprimé détenu par les bibliothèques de l'administration; sur la coopération et l'interconnexion des réseaux; et, finalement, sur le rôle que devrait assumer la CCDA dans la mise en oeuvre des recommandations présentées. Six annexes complètent le rapport, dont une bibliographie et deux questionnaires d'enquête.

Hors de France, quel est l'intérêt de cet ouvrage? Je pense que sa diffusion est amplement justifiée parce que, d'une part, les écrits substantiels sur les bibliothèques ministérielles sont très sporadiques; d'autre part, indépendamment des lieux géographiques, la lecture de ce document suscite la réflexion et des rapprochements propres à créer une nouvelle dynamique dans les milieux concernés. Au Québec, nous avons eu le *Rapport du Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales* (Prémont, 1971); et même si ce rapport est maintenant caduc en bonne partie, certaines recommandations qui n'ont pas été appliquées demeurent encore valables. L'idéal, il va de soi, serait de faire une nouvelle analyse de la situation.

Jean-Luc Fortin

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec

Gérer une photothèque: usages et règlements, sous la direction de G. Dieuzeide et I. Kamenka. Paris, La Documentation française, 1992. 111 p. (*Interphotothèque*)

L'édition originale de cet ouvrage a été publiée en 1985 par le même éditeur. Elle était le fruit d'une réflexion menée par une commission du Centre interministériel d'études sur l'image fixe et animée par le service iconographique de la Documentation française. Elle portait sur les droits et devoirs des photothèques et de leurs usagers en matière de communication et d'utilisation de photographies. L'édition de 1985 a été rapidement épuisée. Suite aux nouveaux usages appliqués à l'illustration photographique et aux modifications apportées à la loi française sur le droit d'auteur, on a opté pour une mise à jour en profondeur.

L'ouvrage se présente sous la forme de douze courts chapitres traitant de thèmes précis: mentions obligatoires, mentions recommandées, élaboration de bordereaux de communication, droits d'auteur, frais de gestion, informations juridiques. Huit annexes complètent la publication: textes législatifs, code des usages en matière d'illustration photographique, bibliographie.

Dans le premier chapitre, on définit les différents types de clients: particuliers, organismes du secteur public, organismes du secteur privé.

Au chapitre deux, il est question de la nature et de la qualité des photographies communiquées: tirages noir et blanc ou couleur, diapositives, obligations de communiquer des supports d'une bonne qualité technique.

Le chapitre trois porte sur le légendaire des photographies. On y fournit des précisions sur la localisation géographique, l'identité des personnes représentées et l'auteur de l'oeuvre photographiée.

Comme toute photographie communiquée doit porter des informations sur le service diffuseur ainsi que sur le document lui-même, le chapitre quatre indique comment fournir ces références.